



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION DE  
MISE EN PLACE D'UNE BENNE SUR LE DOMAINE  
PUBLIC**

Arrêté de police N° 26/2020 (ST) du 04 mars 2020

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande écrite formulée par Monsieur Wozniak Gérard de mettre en place une benne sur la voie publique face à son habitation sis 116 rue Terechkova à Guesnain dans le but d'effectuer le retrait de gravats consécutif à la construction d'un garage.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

**ARRETE**

- ARTICLE 1** Monsieur Wozniak Gérard est autorisé à installer une benne à gravats de manière provisoire face au N° 116 de la rue Terechkova à Guesnain **à compter du lundi 09 mars 2020 et pour une durée de 15 jours.**
- ARTICLE 2** La mise en place de la benne doit être effectuée dans le respect des règles de stationnement en vigueur et sera faite de manière à laisser passer les piétons et les poussettes d'enfants.
- ARTICLE 3** Toute benne pleine de déblais doit être relevée immédiatement, ou au plus tard à la fin de la journée. Le contenu de la benne reste sous l'entière responsabilité du permissionnaire qui après enlèvement de la benne s'assurera du nettoyage de la chaussée.
- ARTICLE 4** Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.
- ARTICLE 5** Monsieur Wozniak Gérard domicilié 116 rue Terechkova 59287 Guesnain  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,  
04 mars 2020

Le Maire,  
Maryline Lucas